

# Guide du fonctionnement coopératif

## Service Enfance Jeunesse

Tout ceci n'est qu'un jeu...alors jouez-le !

membre Enfant

Tous les membres sont  
soumis au même  
règlement

membre Adulte

les enfants et les adultes volontaires se répartissent par  
commission.

(Si il y a trop de monde dans les commissions, les volontaires seront  
tirés au sort)

### Commission des conflits et des sanctions

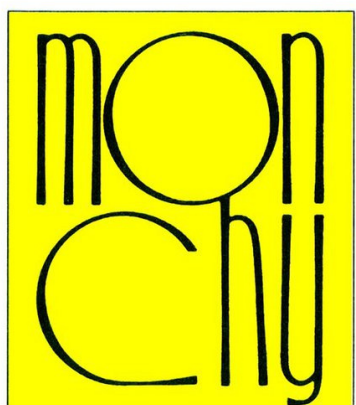
Elle se réunit pour accompagner les  
membres qui transgressent le règlement  
ou les désaccords

### Commission de la vie quotidienne

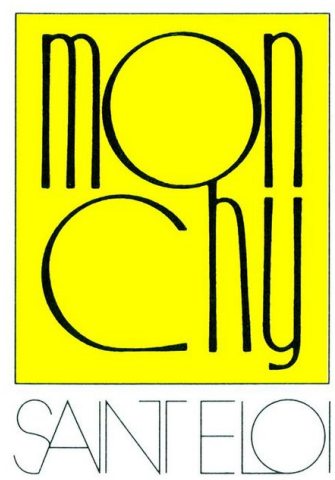
Elle se réunit pour suivre l'entretien  
quotidien (vaisselle, rangement), les  
repas, les goûters...

### Commission pédagogique

Elle se réunit pour parler/valider les  
activités, sorties, plannings proposés aux  
enfants



SANTELOI



# **Commission des conflits et des sanctions**

Comment ça marche ?

**Le règlement est affiché sur le mur du vivre ensemble**

**Le règlement est évolutif et est modifiable en assemblée générale (tous les conseils réunis)**

**Si un membre constate qu'un autre membre transgresse le règlement, il lui attribue un carton jaune**

**Si le même membre transgresse encore le règlement, un carton rouge peut lui être attribué**

**A la troisième transgression, un constat est écrit. Le constat sera déposé dans la bannette de la commission.**

**La commission se réunit en fonction des constats à traiter.**

**En aucun cas la commission n'a le droit de sanctionner. Le membre mis en cause s'explique, peut être accompagné d'un ami et propose lui-même une réparation.**

**La commission valide la sanction avec le membre mis en cause et s'assure que celle-ci est proportionnelle avec la transgression.**

**Pour les conflits entre membre, la commission peut intervenir à l'aide de l'outil prévu à cet effet**

**Toute violence physique et/ou verbale entre membre sera directement traitée en commission**



# **Commission de la vie quotidienne**

Comment ça marche ?

**La commission se réunit une fois par semaine, plus si nécessaire (en cas de problème par exemple)**

**les sujets abordés concernent la vie quotidienne : les goûters, les repas, les tâches "ménagères" (vaisselle, rangement, tri des déchets)**



# **Commission pédagogique**

**Comment ça marche ?**

**La commission se réunit maximum une fois par semaine, plus si nécessaire (en cas de problème par exemple)**

**les sujets abordés concernent les plannings d'activités, les sorties, les veillées, les projets**

**La commission donne un avis sur les propositions de plannings**

**Elle permet de faire vivre les projets des membres motivés pour en proposer**